



## CONSEIL COMMUNAL

### FOUNEX

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du 13 mai 2013

|                               |               |
|-------------------------------|---------------|
| Présents :                    | 34 membres    |
| Excusés :                     | 14 membres    |
| Absents :                     | 2 membres     |
| Rédactrice du procès-verbal : | Sandra Thuner |

#### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2013
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Election de deux suppléants (es) à la Commission de recours en matière d'impôt communaux.
6. Préavis Municipal N° 26/2011-2016 concernant le programme des investissements régionaux.
7. Préavis Municipal N° 27/2011-2016 concernant le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.
8. Préavis Municipal N° 28/2011-2016 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 14'470'928.00 pour la construction de logements sur la parcelle No 92, propriété de la Commune de Founex.
9. Propositions individuelles et divers

Après les souhaits de bienvenue à la 10<sup>ème</sup> séance de la législature 2011-2016, la Présidente du Conseil Communal, Mme Christa von Wattenwyl ouvre la séance et lit l'ordre du jour.

#### **2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2013**

Le procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune rectification, il est approuvé par la majorité.

#### **3) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

##### M. François Debluë, Syndic

##### **Assistants de sécurité publique**

Deux assistants de sécurité publique ont été engagés en collaboration avec la Commune de Coppet. Ces assistants vont patrouiller entre les deux communes. Ils ont suivi les cours nécessaires pour remplir cette fonction.

## **RPGA Règlement du plan général d'affectation**

L'objectif étant de densifier la zone villa et donc de modifier le règlement général des constructions en autorisant notamment, sous certaines conditions, les toits plats. La commune présentera un projet qui permettra ceci. Dans l'attente de la présentation d'une modification réglementaire au Conseil communal, une directive sera édictée qui permet de déroger à cette réglementation communale.

### **Ballessert**

Le giratoire est en voie de finition.

Les constructeurs des bâtiments administratifs prévus ont demandé une modification du PPA, leur souhait étant de changer les parkings souterrains, ce qui retarde le début des constructions.

### **PPA Les Cuttemers: extension du Centre sportif de Founex**

Cette extension nécessite une modification du PPA du Centre sportif. L'ensemble des coûts de ce projet est actuellement en train d'être évalué, ensuite les communes partenaires seront approchées pour décider du financement et ensuite un projet sera présenté au Conseil.

### **Conseil Régional**

Concernant la représentativité de la Commune de Founex au Conseil Régional :

Suite à la question d'une conseillère lors de la dernière séance sur la représentativité de notre commune auprès du Conseil Régional, la Municipalité s'est penchée sur ce sujet et est arrivée à la conclusion que la représentation de la commune devrait être partagée entre la Municipalité et le Conseil communal. La Municipalité a donc décidé de donner deux voix au Conseil communal et a désigné M. Laurent Kilchherr à titre de délégué et M. Hervé Mange comme suppléant.

### **Demande de crédit supplémentaire relative au dépassement de crédit pour les honoraires STI**

Les tractations avec le STI pour la prime de sortie suite à la rupture anticipée de contrat sont terminées. Grâce à une séance de conciliation un procès a pu être évité et un montant de dédommagement a été déterminé.

### **M. Jean-Pierre Debluë, Municipal**

#### **Travaux de la Grand'Rue**

Ces travaux commenceront début juin, la population recevra un tout-ménage pour l'avertir.

#### **Giratoire Ballessert**

Le tapis final se fera un weekend fin juin et la route sera totalement bouclée.

#### **Etude mobilité**

Le premier jet de cette étude a été présenté à la Municipalité. Une commission mixte a été créée, elle se compose de Mme Neynaber, Monsieur Hermanjat et M. Schirato.

Les statistiques provenant de la pose de radars de 2008 à 2013 sont disponibles.

#### **Abris-vélos**

Une étude est en cours pour la création d'abris-vélo.

#### **4) COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL**

##### **Livre - cadeau de Noël**

Si des conseillers n'ont pas reçu ce livre, ce dernier est encore disponible.

##### **Envoi électronique des documents**

Le premier essai s'est très bien déroulé grâce notamment au travail de Mme Luquiens et M. Fantino. Ce système sera reconduit pour la séance du mois de juin. Les personnes intéressées peuvent toujours s'annoncer.

Il faudra ensuite que chaque conseiller choisisse le système qui lui convient et sa mise en place se poursuivra pour ceux qui le désirent.

##### **Fête au foyer**

Cette fête aura lieu le vendredi 24 mai 2013.

##### **Prochaines Votations**

9 juin 2013

##### **Prochaine séance du Conseil Communal**

17 juin à 18h30, suivi du repas de fin d'année de législature (prière d'annoncer les absences).

En début de séance, il y aura des listes à dispositions pour que les personnes qui souhaitent se présenter comme candidats pour les commissions puissent s'y inscrire. Les candidats devront être présents où faire part de leur intérêt pour l'une ou l'autre fonction par écrit auprès de la présidente.

##### **Sortie du Conseil**

29 juin 2013 (7h30-20h30)

Les personnes ne pouvant pas y participer sont priées de s'annoncer.

#### **5) ELECTION DE DEUX SUPPLEANTS(ES) A LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPOTS COMMUNAUX.**

M. Béhé présente cette commission et le travail y incombant.

Il n'y a pas de proposition. Ce point est reporté au prochain Conseil.

## 6) PREAVIS MUNICIPAL N° 26/2011-2016 CONCERNANT LE PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS REGIONAUX.

Monsieur F. Debluë présente ce projet. Il termine par la lecture des conclusions du préavis.

Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. Lehoux.

### Discussion

Mme Chiari-Bory souhaite savoir si le PIR est vraiment nécessaire et si les associations intercommunales ne sont pas suffisantes. Elle mentionne que les statuts de cette association des communes existent mais n'ont pas été mis à disposition. Il lui semble que le PIR représente une perte d'autonomie communale. Concernant les finances, il est dit que le coût s'élève à CHF 155. -- par habitant sur 20 ans, il est signalé qu'il faut éviter que les contributions soient supérieures à 1.5 points d'impôt. Aujourd'hui, il est calculé à 1.8 et avec les 55 projets il est évident que ce 1.8 seront dépassés. Il est également mentionné une participation annuelle importante de CHF 550'000. -- pour 4 ans.

Mme Chiari-Bory relève encore un exemple : les passages sous-voies de Gland ou de Nyon sont inclus dans les projets du PIR, il s'agit dans ces deux cas presque d'une double imposition car ces projets sont déjà compris dans la péréquation. Elle conclut en disant qu'accepter le PIR, c'est comme faire un chèque en blanc car le Conseil intercommunal choisira la chronologie des projets. Certes, on peut décider d'y entrer, on peut aussi décider d'en sortir mais ce sera très difficile.

M. F. Debluë explique que l'esprit de ce programme d'investissements veut qu'on accepte cette liste de projets dans son ensemble, elle a été validée par les Communes. On ne peut donc pas revenir sur cette liste qui concerne l'ensemble du District. Concernant la perte d'autonomie, il ne faut pas oublier qu'il y a 3 seuils de représentation : en premier la validation du plan d'investissements régional par 38 communes, ensuite le Conseil intercommunal doit accepter le projet et finalement un troisième contrôle démocratique : les communes territoriales concernées par un projet spécifique.

Le Syndic M. Debluë continue en mentionnant que les statuts du Conseil régional sont disponibles sur internet. Le montant à financer s'élève aujourd'hui à CHF 10'900'000.-. Il est à partager entre les communes, la moitié est calculée sur le nombre d'habitants et l'autre sur les gains immobiliers et les droits de mutation de chaque commune. Par contre, ces 1.5 points d'impôt concernent uniquement la part par habitant. Si on additionne ce montant aux gains immobiliers et divers, le total dépasse ce chiffre. Certes, le mécanisme est assez compliqué ; il est d'ailleurs expliqué dans le préavis. Founex a la chance d'être dans une bonne situation financière, les conseillers pourront le constater lors du prochain Conseil, au moment de la présentation des comptes.

La péréquation n'a rien à voir avec les passages sous-voies. Ces derniers sont mentionnés dans la liste des investissements et ils ont été considérés comme étant un investissement profitable à tous. Le préavis couvre la période de 2014 à 2017, tout ce qui n'est pas décidé fin 2016 ne pourra pas être financé par cette demande de crédit. Après, tout sera rediscuté et la commune pourra renoncer à ce moment-là à une participation au programme des investissements régionaux.

M. Berrocal demande si le préavis reste figé ou si lors de la prochaine législature, ce plan d'investissements peut être négocié.

M. F. Debluë précise que pour les prochains 4 ans il est possible d'y ajouter des nouveaux projets. La priorité sera donnée en fonction de la liste. En principe, les nouveaux projets s'inscriront dans la prochaine liste, donc pour la prochaine législature, à l'instant où la liste sera renouvelée. Chaque projet doit être justifié auprès du Conseil intercommunal. Cette liste a été établie, elle a été validée et elle doit être acceptée dans son ensemble. Il est toutefois possible de lutter contre un projet lorsque celui-ci est présenté au Conseil intercommunal.

- Mme Chiari-Bory s'étonne du fait qu'il soit possible d'adjoindre de nouveaux projets sur la liste des investissements qui ne peut pas être changée.
- La Commune de Founex est concernée par la RC1 Mies-Founex qui coûte une fortune et même si nous avons de l'argent, une fois qu'on est entré dans le système, on dépend du Conseil régional. Si nous voulons des stations vélopass nous n'avons pas besoin du Conseil régional, nous pouvons décider de ce que nous voulons faire et comment. Les grandes villes vont diriger ce Conseil et qu'allons nous faire en 2017 ? Et pourquoi Crans ne fait pas partie de ce conseil, que doit payer Crans par exemple ?
- M. F. Debluë répond concernant le projet de la RC1 qui s'élève à plus de 20 millions : dans ce cas, la commune ne devra prendre en charge qu'environ CHF 800'000. --, le reste sera financé par le Canton et la Confédération.
- Si on veut mettre en place des projets d'envergure régionale, il faut qu'on montre la volonté, l'envie et le besoin de ces infrastructures dans le district. Si les communes ne font pas ce premier pas, les subventionnements de la Confédération et du Canton ne suivront pas. Il faut que l'initiative vienne du District car elle ne viendra ni du Canton ni de la Confédération. Certes, une sorte de perte d'autonomie est le prix à payer pour réaliser des projets régionaux qui ne peuvent pas être concrétisés par un petit groupe de communes. Concernant le village de Crans, il va faire sa demande pour entrer dans le Conseil régional. Il reste Bassins et Essertines-sur-Rolle qui ne font pas partie de ce conseil.
- Mme Chiari-Bory souhaite savoir comment cela se passe au niveau financier pour les communes qui ne font pas partie du Conseil régional.
- M. F. Debluë répond que ces communes ne participent simplement pas aux investissements de la région, tout en bénéficiant par exemple des transports régionaux sans y contribuer financièrement.
- Mme Chiari-Bory trouve que la participation annoncée coûte chère. On verra la suite...
- M. F. Debluë répond que le montant des investissements annoncé est de 10.9 millions par année et pas un centime de plus pour les 4 prochaines années.
- M. Rusca relève que selon cette liste, environ 34 % des ces investissements concerne la commune de Gland. Il s'en étonne et souhaite avoir des explications concernant les points d'impôt par habitant et le calcul effectué pour déterminer le montant à la charge des communes.
- M. F. Debluë souhaite mentionner que certains projets génèrent des profits. Il est vrai que le tableau de calcul est très compliqué mais il a été contrôlé par la commission des finances.
- M. Rusca revient sur le fait que Gland serait particulièrement gourmand.
- M. F. Debluë indique que certains projets concernent notre région, à savoir l'aménagement de la gare de Coppet ou encore la sortie de l'autoroute. Il ne faut pas oublier que les grandes communes paient de façon conséquente au niveau régional, et il faut y ajouter la part territoriale lors de la réalisation des projets.
- M. Rusca insiste : selon la simulation (voire annexe), la commune de Gland contribuera à hauteur de CHF 160. -- par habitant en 2010, alors qu'en 2011 ce montant s'élève à CHF 89.79, comment cela est-il possible ?
- M. F. Debluë répond que cette différence provient des droits de mutations et des gains immobiliers.
- Mme Chiari-Bory remarque le montant élevé prévu pour la SOFREN pour l'achat de terrains. Ce n'est pas le rôle du Conseil régional d'acheter des terrains, le choix et la gestion de tels achats sont très difficiles.
- M. F. Debluë répond que nous faisons partie de la SOFREN S.A. qui est en charge d'achat de terrains. La maîtrise du foncier est l'écueil principal pour un développement régional. Cette société a besoin d'un capital de base, elle ne va pas faire de profit ni de perte. Elle mettra à disposition des terrains que les communes seules n'auraient pas pu acquérir. La SOFREN a été créée pour faire du foncier, c'était la volonté de toutes les communes. C'est son rôle premier, elle permet d'acheter et de prévoir des investissements à titre régional et pour tous.

### Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à mains levées.

Le préavis No 26 est accepté.

Abstentions : 6      Non : 1

### **7) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 27/2011-2016 CONCERNANT LE RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF À L'UTILISATION DE CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE.**

M. François Debluë présente rapidement ce préavis et il termine par la lecture des conclusions du préavis.

Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. Michielini.

### Discussion

- M. Zutter s'étonne qu'une commission ad hoc avec des personnes spécialistes du sujet de la protection des données n'ait pas été convoquée, d'autant qu'il n'y a pas d'urgence, et il souhaite que ce préavis soit retiré afin de l'étudier correctement.
- M. F. Debluë précise que ce règlement a été validé par le préposé à la protection des données. Jusqu'à maintenant, les nouveaux règlements, même sans incidence financière, ont été traités par la commission des finances.
- Mme von Wattenwyl remarque qu'il n'y a pas de précisions à ce sujet dans le règlement communal.
- M. F. Debluë décide de ne pas retirer cet objet étant donné qu'il n'y a pas de spécificité à la commune de Founex par rapport à ce règlement standard.
- Mme Pfister souhaite préciser qu'au niveau des écoles, il y a eu des problèmes urgents à un moment donné et faute de règlement, il n'a pas été possible de mettre des caméras, cette démarche de sécurité n'a pas pu être faite. L'idée est d'avoir un règlement prêt en cas de besoin.
- Mme von Wattenwyl remarque qu'elle a été d'accord de présenter ce préavis sans avoir un avis d'expert. Chaque conseiller devrait être en mesure de se prononcer sur ce règlement. Nous n'avons pas besoin d'un avis de spécialiste, la commission des finances, composée de membres du Conseil, pouvait se pencher sur ce sujet. Il faut ajouter qu'il n'y a pas de précisions dans le règlement du Conseil concernant la commission qui devrait examiner un règlement.
- M. Hermanjat, concernant l'article 9, souhaite préciser que dans plusieurs cas, le délai de 96 heures n'est pas suffisant pour traiter une demande. Dans le domaine bancaire, 15 jours sont actuellement demandés afin de permettre à la justice de faire les démarches nécessaires pour obtenir les images. Cet article 9 se réfère à l'article 5 alinéa 2, ce dernier est inexistant dans le préavis.
- M. F. Debluë remarque que l'article 5 ne traite pas de cela mais qu'en fait il s'agit de l'article 6, alinéa 2.
- M. F. Debluë propose un amendement dans ce sens.
- M. Zutter souligne que les attributions de la commission des finances ne mentionnent pas la charge de rapporter sur des règlements.
- M. Stern remarque qu'il est possible de faire confiance à la commission des finances pour le travail accompli. Il n'est pas nécessaire de faire du formalisme et les conclusions d'une commission ad hoc ne seraient certainement pas différentes.
- M. von Wattenwyl note qu'il faut dans le futur nommer une commission ad hoc pour chaque règlement, néanmoins, le règlement relatif à la vidéosurveillance est soumis au vote.

## Décision

La parole n'étant plus demandée, l'amendement posé concernant l'article 9 est modifié comme suit :

La durée de conservation des images ne peut excéder 96 heures, sauf si les données sont transmises conformément à l'article 6 alinéa 2.

Il est procédé au vote de cet amendement.

L'amendement est accepté. Abstentions : 3 Non : 0

Il est procédé au vote du préavis amendé (vote à mains levées).

Le préavis No 27 est accepté. Abstentions : 2 Non : 0

### **8) PREAVIS MUNICIPAL N° 28/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 14'470'928.00 POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SUR LA PARCELLES NO 92, PROPRIETE DE LA COMMUNE DE FOUNEX.**

M. Schirato aborde rapidement le préavis, il introduit Mme Rossel, architecte, et M. Fragnière de l'entreprise générale. Il cède la parole à Mme Rossel qui présente le projet.

M. Schirato ajoute que les loyers vont être déterminés lorsque les derniers chiffres seront connus, soit en 2014, le but étant d'assurer un rendement économique sur l'investissement financier. Il termine par la lecture des conclusions du préavis.

Les conclusions du rapport de la commission des constructions sont lues par M. Cintas.

Les conclusions du rapport de la commission des finances, sont lues par M. Lehoux.

## Discussion

Mme Chiary-Bory s'inquiète de l'endettement de notre commune sur les 10-20 prochaines années.

M. F. Debluë répond qu'en début de législature, un plafond d'endettement a été voté à environ 54 millions. Aujourd'hui, notre endettement s'élève à CHF 600'000. -- et la Commune a des liquidités pour environ 2 millions. Le niveau de paiement des factures pour le projet de la parcelle 389 s'élève à environ 80% des factures reçues. L'endettement aujourd'hui avoisine le zéro. Pour financer ce projet, nous devons recourir à l'emprunt pour la presque totalité de la somme, sans oublier que c'est un patrimoine financier qui rapportera un retour sur investissement. Lors du bouclage des comptes les conseillers pourront prendre connaissance de la situation des comptes en détail. Le plan d'investissements n'a pas changé et d'estimer l'état de la dette dans 30 ans est extrêmement difficile mais la situation aujourd'hui est réjouissante.

M. Schirato ajoute que cet investissement dans un patrimoine financier favorise les finances de la Commune par le fait que les revenus de cet investissement ne sont pas pris en compte dans le calcul de la péréquation.

M. Stern remarque que le but des bâtiments sur cette parcelle est de les proposer à des gens de la Commune avec des revenus modestes. Il aimerait savoir dans quelle mesure on peut être sûr d'arriver à ces fins sans être accusé de ségrégation et sans avoir des recours.

M. Schirato précise que l'attribution des locataires est le choix du propriétaire de l'immeuble, en l'occurrence la Commune. Il faudra établir des règles claires et chaque locataire sera approuvé par la Commune.

- M. F. Debluë ajoute que la priorité sera donnée aux gens qui ont une relation directe avec la commune de Founex. Il y aura 36 appartements sur le marché et il faudra fixer des règles de solvabilité mais avec une préférence pour des gens qui ont un rapport avec Founex.
- M. Berrocal demande s'il est possible que la Municipalité édite une chartre d'équité afin d'éviter des malentendus.
- M. F. Debluë n'en voit pas l'utilité. Une telle chartre pourrait se retourner contre la Commune. Les raisons du choix ne sont pas formalisables dans une chartre à laquelle les gens pourraient se référer.
- M. Béhé demande si le nombre de places de parking correspondant au règlement, est suffisant.
- M. Fragnière répond que le règlement prévoit une place de parking par logement de 3 pièces. Le projet contient en plus une place pour handicapé, ainsi qu'une dizaine de places visiteurs. Techniquement, il n'est pas possible d'en mettre plus.

### Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à mains levées.

Le préavis no 28 est accepté.

Abstention : 1                  Non : 0

### **9) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

M. Zutter souhaite savoir qu'elles sont les attributions des assistants de sécurité publique.

M. F. Debluë répond que le cahier des charges est long : ces assistants de sécurité vont patrouiller dans la commune et pourront s'occuper des parkings illicites ; ils seront habilités à faire les enquêtes pour les naturalisations ; lors de manifestations ils s'occuperont de la signalisation ; ils collaboreront avec des services de sécurité privée ; ils seront à l'écoute de la population et leur présence amènera une certaine sécurité dans le village. Les assistants de sécurité publique seront en uniforme mais ne porteront pas d'arme.

M. Rusca, concernant la nouvelle piste cyclable entre le Centre sportif et Châtaigneriez : il aimerait savoir comment se comporter et trouve qu'il aurait été plus judicieux d'attendre le résultat de l'étude de mobilité avant d'entreprendre ce marquage.

M. J.-P. Debluë reconnaît que pour le moment, l'aspect de cette piste est un peu spécial. La ligne centrale disparaîtra et on a le droit de rouler sur la piste cyclable tant qu'il n'y a pas de vélo. Une demande de la part des citoyens en faveur de pistes cyclables existe. Il faut avancer à petits pas.

M. F. Debluë ajoute que cette piste est en adéquation avec le bureau qui fait l'étude sur la mobilité.

M. Stern constate avec plaisir la présence du radar dans la Commune et remarque que l'effet est vraiment préventif.

M. J.-P. Debluë ajoute que ce radar indique la vitesse mais permet aussi d'avoir des statistiques sur le nombre de véhicules à des heures précises.

Mme Reymond aimerait savoir le sort réservé au tea-room « Munchkins ».

M. F. Debluë répond que des oppositions existent mais pour le moment, il n'y a pas plus d'information.

M. Hermanjat aimerait avoir des nouvelles du trombinoscope.

M. F. Debluë répond qu'il est prêt et qu'il sera distribué prochainement.



Mme Chiary-Bory se demande concernant la nomination de M. Kilchherr en tant que délégué au Conseil régional, s'il n'aurait pas du être élu par le Conseil communal.

M. F. Debluë répond que selon les statuts du Conseil régional, la Municipalité peut disposer de ces voix et en transmettre jusqu'à 50 % au Conseil communal, mais c'est la Municipalité qui désigne tous les délégués.

M. Berrocal se fait le porte-parole de citoyens du village et demande s'il serait possible de prévoir des containers de compost dans le village.

M. J.-P. Debluë remarque que la déchetterie est proche et que des poubelles à compost dans le village posent un problème d'odeurs.

La parole n'étant plus demandée.

Mme La Présidente clôt la séance et invite au verre de l'amitié.

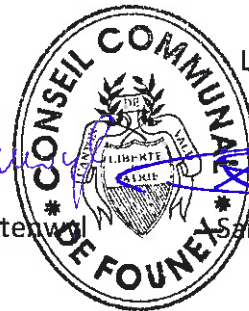
La séance est clôturée à 22 h 20.

Founex, le 1 juin 2013

La Présidente

La Secrétaire





Christa von Watten

  
Sandra Thuner